



AGH PARIS

42bis, Boulevard Richard-Lenoir

75011 PARIS

Tél : 01.55.78.55.00

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE ET MARNE

Siège social : LA MAISON SUISSE 1016, RUE DE
FONTAINEBLEAU 77720 BREAU

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30/06/2024

Cabinet AGH PARIS

Siège social : 42bis, Boulevard Richard-Lenoir, 75011 Paris

Membre de la Compagnie Régionale de **PARIS**

42bis, Boulevard Richard-Lenoir
75011 Paris
Tél : 01.55.78.55.00

72, Avenue Daniel Perdrigé
93370 MONTFERMEIL
Tél. : 01 45 09 36 36

12, rue Notre Dame
77100 MEAUX
Tél : 01.60.22.94.39

9 bis, rue Jean Jaures
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Tel : 01.55.60.00.13

Société inscrite auprès de l'Ordre des Experts Comptables et de la Compagnie Régionale des Commissaires aux
Comptes de Paris

AGH PARIS SARL au capital de 800 000,00 € - R.C.S PARIS B 453 887 135 – TVA FR55453887135

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/06/2024

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE ET MARNE relatifs à l'exercice clos le 30/06/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/07/2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point relatif à la comptabilisation des produits à recevoir, en lien avec les projets d'écocontribution, exposé à la page N° 14 de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 07/04/2025

Pour le commissaire aux comptes
AGH PARIS

Aude GUMUCHIAN
Commissaire aux comptes

Pour le commissaire aux comptes
AGH PARIS

Mamadi CAMARA
Commissaire aux comptes



Bilan Actif

		30/06/2024			30/06/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	26 508	26 508		
	Autres immobilisations incorporelles (1)	72 772	59 095	13 677	18 777
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	1 091 885	573 726	518 159	510 798
	Constructions	2 618 229	1 629 664	988 565	1 043 099
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	283 179	251 279	31 899	45 144
	Autres immobilisations corporelles	647 140	448 305	198 835	166 647
	Immobilisations corporelles en cours	23 772		23 772	
	Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	100 000		100 000	100 000	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	8 594		8 594	8 660	
	TOTAL (I)	4 872 079	2 988 577	1 883 502	1 893 126
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				6 173
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 300		1 300	76
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	769 988		769 988	706 799	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 865 368	4 784	1 860 584	1 854 556	
DISPONIBILITES	1 718 639		1 718 639	1 056 775	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	119 460		119 460	144 855
	TOTAL (II)	4 474 754	4 784	4 469 970	3 769 233
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à V)	9 346 833	2 993 361	6 353 472	5 662 358
(1) dont droit au bail (2) dont à moins d'un an (3) dont à plus d'un an					



Bilan Passif

		30/06/2024	30/06/2023
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	3 902 673	3 819 186
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau			
	Excédent ou déficit de l'exercice	1 029 417	83 486
	Total des fonds propres (situation nette)	4 932 090	3 902 673
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		2 443
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		2 443
	Total des fonds propres	4 932 090	3 905 116
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	147 334	124 412
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	147 334	124 412
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	241 101	274 947
	Emprunts et dettes financières divers	745	700
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	119 668	125 152
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	174 852	151 625
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	206 584	180 670	
Produits constatés d'avance	531 099	899 736	
	Total des dettes	1 274 048	1 632 831
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	6 353 472	5 662 358
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 029 417,37	83 486,37
	(1) Dont à moins d'un an	1 063 393	1 391 030
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat

1/2

		30/06/2024	30/06/2023
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	1 058 358	1 016 534
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	1 845 356	1 464 623
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	366 165	380 596
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 187 014	1 032 715
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	285 465	331 839
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	57 655	54 358	
	Total des produits d'exploitation	4 800 013	4 280 665
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	15 117	14 086
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements	940 263	1 422 256
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	1 234 244	1 074 817
	Aides financières	401 041	402 800
	Impôts, taxes et versements assimilés	112 120	109 248
	Salaires et traitements	701 626	678 833
	Charges sociales	343 660	314 996
	Dotations aux amortissements et dépréciations	172 660	171 117
	Dotations aux provisions	22 922	
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	55 204	56 237	
	Total des charges d'exploitation	3 998 857	4 244 389
	RESULTAT D'EXPLOITATION	801 156	36 276



Compte de Résultat

2/2

		30/06/2024	30/06/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		801 156	36 276
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	27 670	10 319
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	6 028	
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		33 699	10 319
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		6 650
	Intérêts et charges assimilées	2 440	2 712
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	2 440	9 362
RESULTAT FINANCIER		31 259	956
RESULTAT COURANT avant impôts		832 415	37 232
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	204 591	39 906
	Sur opérations en capital	3 443	24 257
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	208 034	64 163
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	5 750	10 634
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	5 750	10 634
RESULTAT EXCEPTIONNEL		202 284	53 529
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		5 281	7 275
TOTAL DES PRODUITS		5 041 745	4 355 147
TOTAL DES CHARGES		4 012 328	4 271 660
EXCEDENT ou DEFICIT		1 029 417	83 486
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

ANNEXES

EFICIO

Expertise Comptable
90 rue Pascal
77000 Vaux Le Pénil



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément :

- aux règles générales applicables en la matière
- aux dispositions du règlement relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif
- aux dispositions de l'article R421-35 du code de l'environnement et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **6 353 472 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **5 041 745 euros** et un total **charges** de **4 012 328 euros**,dégageant ainsi un **résultat** de **1 029 417 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/07/2023** et finit le **30/06/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat, frais accessoires inclus. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.



Objet social, nature activ., missions soc, moyens mis en oeuvre

Description de l'objet social

La Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne (FDC77) a pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que des intérêts de ses adhérents.

Elle apporte son concours à la prévention du braconnage.

Elle organise la formation des candidats aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen pour la délivrance du permis de chasser, Elle apporte son concours à l'organisation de l'examen du permis de chasser.

Elle conduit des actions d'information, de formation, d'éducation, et d'appui technique à l'intention des gestionnaires des territoires, du public et des chasseurs et, le cas échéant, des gardes-chasse particuliers.

Elle exerce, pour la gestion des associations communales et intercommunales de chasse agréées, les missions qui lui sont confiées par la section 1 du chapitre II du titre II du livre IV du code de l'environnement et coordonne l'action de ces associations.

Elle assure la gestion des plans de chasse individuels conformément aux dispositions des articles L. 425-8 et L.425-10 du code de l'environnement.

Elle assure la validation annuelle du permis de chasser et la délivrance des autorisations de chasse accompagnée.

Elle conduit des actions de prévention des dégâts de gibier et assure l'indemnisation des dégâts de grand gibier dans les conditions prévues par les articles L. 426-1 et L. 426-5 du code de l'environnement.

Elle conduit également des actions pour surveiller les dangers sanitaires impliquant le gibier ainsi que des actions participant à la prévention de la diffusion de dangers sanitaires entre les espèces de gibier, les animaux domestiques et l'homme.



Objet social, nature activ., missions soc, moyens mis en oeuvre

Elle conduit des actions concourant directement à la protection et à la reconquête de la biodiversité ou apportent un soutien financier à leur réalisation. À cette fin, elle contribue financièrement au fonds mentionné à l'article L. 421-14 du code de l'environnement, pour un montant fixé par décret et qui ne peut être inférieur à 5 € par adhérent ayant validé un permis de chasser dans l'année.

Elle élabore, en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, un schéma départemental de gestion cynégétique, conformément aux dispositions de l'article L. 425-1 du code de l'environnement.

Les associations de chasse spécialisée sont associées aux travaux de l'assemblée générale de la FDC77.

La FDC77 peut recruter, pour l'exercice de ses missions, des agents de développement mandatés à cet effet. Ceux-ci veillent notamment au respect du schéma départemental de gestion cynégétique.

La FDC77 peut exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les faits constituant *une* infraction aux dispositions du titre I et du titre II du livre IV du code de l'environnement et des textes pris pour son application et portant un préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs, matériels et moraux qu'elle a pour objet de défendre.

Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées ainsi que des moyens mis en oeuvre

La FDC 77 met en valeur et protège le patrimoine cynégétique à travers la gestion et l'aménagement des territoires du département (contrats de services, espace adhérent, comptages, ...).

La FDC 77 propose des formations avec différentes agrémentations (gardes particuliers, gardes des bois, gardes du domaine public, piégeurs agréés, ...).

Avec notre parcours destiné à la formation du permis de chasser, la FDC 77 s'investit de l'inscription jusqu'au passage de l'examen du permis de chasser en formant et en accompagnant les candidats. Nous soutenons nos jeunes chasseurs en leur proposant de continuer leur accompagnement à travers des journées de chasse dédiées.

La FDC 77 propose diverses formations (examen initial à la venaison, chasse à l'arc, accidentologie du chien, ...) et cherche à informer le public sur l'importance de notre environnement à travers la semaine de l'éducation à la nature et diverses manifestations



Objet social, nature activ., missions soc, moyens mis en oeuvre

auxquelles nous participons (journée portes ouvertes, Nature et Vénérerie en Fête, ...).

La FDC 77 supervise dans le cadre de la loi les deux seules associations communales de chasse agréées (ACCA) du département.

La FDC 77 gère les demandes de plans de chasse grande faune et le plan de gestion petite faune conformément au schéma départemental en vigueur.

La FDC 77 assure la délivrance des validations du permis de chasser en présentiel ou à distance via le guichet unique. Pour la chasse accompagnée, nous formons le filleul et le parrain afin qu'ils puissent obtenir l'autorisation de chasse accompagnée.

La FDC 77 développe des actions de prévention des dégâts agricoles causés par le grand gibier (pose et entretien de clôtures, effarouchement) et assure l'indemnisation des dégâts. Elle assure également des missions de régulation des populations des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD).

La FDC 77 participe activement au réseau SAGIR (suivi sanitaire de la faune sauvage). Elle communique et forme sur les protocoles à suivre concernant la manipulation et le transport des cadavres d'espèces de faune sauvage. Dans le cadre de l'examen initial de la venaison, la FDC 77 forme les chasseurs à l'examen des carcasses et des viscères d'espèces chassables en vue de leur commercialisation.

La FDC 77 contribue à la protection et à la reconquête de la biodiversité à l'aide de son pôle environnement sous forme de convention (Natura 2000, Seine Grands Lacs, RTE, ENS). Elle construit des projets éco-contribution grâce au financement de l'OFB et la FNC (DRONE, SEMOBORD, CIFF). Elle réalise des actions de plantations (projets éco-participatifs financés en partie par la Région IDF, SEM'ALAVOLEE 77, Opération Sainte Catherine). Elle peut être amenée dans ses missions de gestion d'espèces à réaliser des comptages ornithologiques et à concevoir des projets d'introduction ou de renforcement de population d'espèce.

La FDC 77 élabore un schéma départemental, celui en cours est valable de 2020 à 2026 approuvé par le préfet.

Nous travaillons en cohésion et en partenariat avec les grandes associations cynégétiques ou non du département en fonction de leur domaine de spécialisation.

La FDC 77 compte 18 salariés dont 9 techniciens, elle assure une formation permanente en accueillant régulièrement des apprentis et stagiaires et des services civiques.

La FDC 77 peut se porter partie-civile en cas d'infractions constatées et intervenir auprès des différents tribunaux compétents.

Faits caractéristiques

Variation des fonds propres :

Les réserves :

Après décision adoptée en Assemblée Générale des Chasseurs de Seine et Marne, en date du 19 avril 2024, les affectations suivantes ont été comptabilisées sur l'exercice 2023/2024 :

-le résultat bénéficiaire de l'année 2022/2023 d'un montant de 83 486,37€ a été affecté à la réserve de gestion.

Ce qui porte le compte de réserve de gestion à 3 902 672,64 euros.

Participation :

Rappel de la participation dans la SAS TERRITOIRE 77, dont la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE ET MARNE est seul actionnaire, d'une valeur de 100 000€ depuis juin 2018.

Valeurs mobilières de placement :

A la fin de l'exercice, pour les titres de valeurs mobilières de placement, la valeur boursière se monte à 2 056 759 euros pour une valeur comptable de 1 715 368 euros. Le montant de la plus-value nette latente est de 341 391 euros.

Rappel sur le fait générateur de l'inscription des dégâts :

Le fait générateur d'inscription de l'indemnisation des dégâts d'une année cynégétique est constitué par l'expertise définitive validée par l'exploitant et l'estimateur jusqu'au 30 juin.

Procédure appliquée par la FDC77 depuis la Loi Chasse de 2001.



Faits caractéristiques

Rappel sur l'organisation comptable :

La fédération n'a plus qu'une seule comptabilité générale et a l'obligation d'établir au moins trois comptabilités analytiques : l'une relative au service général, la deuxième au service d'indemnisation des dégâts de grand gibier et la troisième à la gestion des actions d'éco contribution.

L'éco contribution :

La section éco contribution regroupe un certain nombre de projets ayant pour objectif de favoriser le maintien ou le développement de la biodiversité. Ces projets sont financés par des fonds qui transitent par la FNC et la FRC et qui proviennent d'un financement conjoint de l'office français de la biodiversité et des chasseurs.

Le financement mis en place obéit à la règle des fonds dédiés.

Cette activité est isolée dans une section analytique spécifique et jointe aux comptes annuels.

La FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE ET MARNE a engagé des dépenses pour les projets d'écocontribution avec la FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS D'ILE DE FRANCE.

Les produits à recevoir en lien avec les projets d'écocontribution ont été comptabilisés dans les comptes de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE ET MARNE conformément aux principes comptables. Cependant la FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS D'ILE DE FRANCE attend l'encaissement des produits des financeurs des projets pour enregistrement des charges dans leur comptabilité.

Faits caractéristiques

Elément significatif :

Malgré la diminution des surfaces détruites et des cours des denrées, le coût de l'indemnisation dégâts d'un montant de 940 263 euros reste conséquent.

	2022-2023			2023-2024		
	SURFACE (ha) ou UNITÉ	PRIX /Q ou UNITÉ(€)	MONTANT (€)	SURFACE (ha) ou UNITÉ	PRIX /Q ou UNITÉ(€)	MONTANT (€)
Avoine	0,48	25	823,20		19,4	
Betteraves sucrières	19,58	4,1	54 226,91	21,37	5	90 068,90
Blé bio	2,17	60,56	-	5	27,93	6 982,50
Blé dur biologique	0,07		-	0,9	20,97	1 321,24
Blé tendre	193,61	31,4	478 933,62	100,68	21,2	161 321,50
Camomille HE	0		-	0		-
Camomille Plant	0		-	0		-
Chanvre graine	0,15	380	-			-
Chicoré en nombre de plants						1 159,98
Choux chinois bio	385 U		754,60			
Choux hiver	690 U		1 352,40			
Colza biologique	0,55		-			
Colza	3,21	62,4	7 181,60	19,61	42	29 510,50
Conserverie (Haricot)	16 Qx		2 652,28			
Fenouil bio	0		470,40			
Féverolle	1,96	36,6	2 044,48	3,45	27,6	4 052,79
Féverolle bio	1,2		-	0,02	167	100,64
Fraise			-			
Lin	0,28		-			
Luzerne	0,4		-			
Maïs grain	279,1	29,8	686 402,00	307,35	15,1	447 220,00
Maïs fourrager/Méthanisation	6,87	6,7	17 060,44	20,89	4,5	37 158,00
Maïs bio	2,61	40,56	5 152,64	0,46		
Maïs pop Corn				1,06		
Millet				0,26		
Moutarde				1,11	191,09	1 060,60
Navet bio	450kg		1 402,97			
Oeillette alimentaire	0		-	0		-
Orge biologique	0,28		-			-

Faits caractéristiques

Orge/Escourgeon de brasserie	14,51	29,5	24 048,01	4,69	25,8/20,4	2 703,73
Perte récolte P. naturelle	25,51		27 018,00	17,37	14,5	13 092,60
Pois biologique	2,5		-			-
Pois protéagineux	32,13	36,3	34 906,24	11,6	26	13 729,70
Pomme de terre bio	0,23		-			-
Pomme de terre	0,34	24,19	3 438,62	0,04		
Prairie			-			-
Radis noir	258 U	1,76	632,10			
Sainfoin semence						356,53
Salade en nombre de plants	3235 U	0,75	2 134,75			7 004,96
Salade bio	5010 U	1,2	6 424,84			
Sarrasin	0		-	0		-
Sarrasin Bio	0		-	0		-
Seigle	0	28,7	-	0		-
Soja	0		-	0		-
Sorgho grain	12	27,8	8 999,58	13	15,2	10 792,20
Tournesol	3,5	65	5 160,79	23,95	37,2	28 178,40
Tournesol Bio				1,12	39,2	1 185,41
Triticale	0	27,1	-			-
Triticale Bio				0,2		-
Vente en frais (Poireaux)	0		-	0		-
Total général	603,24		1 371 220,47	554,13		857 000,18



Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 30/06/2024
		Augmentations Réévaluations	Acquisitions	Diminutions Virt p.à p. Cessions	
INCORPORELLES					
Frais d'établissement et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Autres	96 784		2 496		99 280
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	96 784		2 496		99 280
CORPORELLES					
Terrains	1 059 973		31 911		1 091 885
Constructions sur sol propre	2 169 524		2 585		2 172 109
sur sol d'autrui					
instal. agencement	430 954		15 166		446 120
Instal technique, matériel outillage industriels	287 571		1 992	6 384	283 179
Instal., agencement, aménagement divers	105 294				105 294
Matériel de transport	308 018		76 447	12 696	371 768
Matériel de bureau, informatique et mobilier	130 399		7 534		137 933
Emballages récupérables et divers	30 946		1 199		32 145
Immobilisations corporelles en cours			23 772		23 772
Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 522 679		160 606	19 080	4 664 205
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
FINANCIERES					
Participations évaluées en équivalence					
Autres participations	100 000				100 000
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	8 660		113	180	8 594
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	108 660		113	180	108 594
TOTAL	4 728 123		163 216	19 260	4 872 079



Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	78 007	7 596		85 603
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	78 007	7 596		85 603
CORPORELLES	Terrains	549 175	24 551		573 726
	Constructions sur sol propre	1 341 355	37 377		1 378 732
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	216 025	34 907		250 932
	Instal technique, matériel outillage industriels	242 427	15 236	6 384	251 279
	Autres instal., agencement, aménagement divers	47 324	12 741		60 065
	Matériel de transport	233 014	37 683	12 696	258 001
	Matériel de bureau, mobilier	127 671	2 568		130 239
Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 756 991	165 063	19 080	2 902 974	
TOTAL	2 834 998	172 660	19 080	2 988 577	



Créances et Dettes

		30/06/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	8 594		8 594
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	1 300	1 300	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	292 390	292 390	
	Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	477 598	477 598		
Charges constatées d'avance	119 460	119 460		
	TOTAL DES CREANCES	899 342	890 748	8 594
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	241 101	31 190	50 028	159 883
	Emprunts et dettes financières divers	745			745
	Fournisseurs et comptes rattachés	119 668	119 668		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	65 157	65 157		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	96 481	96 481		
	Impôts sur les bénéfices	3 130	3 130		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	10 083	10 083		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	206 584	206 584		
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	531 099	531 099			
	TOTAL DES DETTES	1 274 048	1 063 393	50 028	160 628
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		33 847			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



Produits à recevoir

30/06/2024

Total des Produits à recevoir		485 950
Autres créances		485 950
Divers- produits a recevoir	470 287	
Interets courus a recevoir	15 663	



Charges à payer

30/06/2024

Total des Charges à payer		179 862
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		50 528
Fournisseurs fact non parvenues	50 528	
Dettes fiscales et sociales		108 580
Dettes prov pour congés à payer	65 157	
Dettes prov ch. sociales c.p	40 991	
Etat charges à payer	2 432	
Autres dettes		20 754
Divers- charges à payer	20 754	



Charges constatées d'avance (avec détail)

	30/06/2024	30/06/2023	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	119 460	144 855	(25 395)	-17,53
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	119 460	144 855	(25 395)	-17,53

--



Produits constatés d'avance (avec détail)

	30/06/2024	30/06/2023	Variations %
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	531 099	899 736	(368 637) -40,97
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL	531 099	899 736	(368 637) -40,97

Les produits constatés d'avance correspondent aux encaissements des cotisations relatives à la période cynégétique 2024/2025 pour un montant de 531 099 euros.



Variation des Fonds Propres

	Fds propres clôture 30/06/2023	Affectation du résultat N-1		Augmentation		Diminution ou consommation		Fds propres clôture 30/06/2024
	Montant	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecarts de réévaluation								
Réserves statutaires ou contractuelles	3 819 186	83 486						3 902 673
Réserves pour projet de l'entité								
Autres réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	83 486	(83 486)		1 029 417				1 029 417
Situation nette	3 902 673			1 029 417				4 932 090
Dotations consommables								
Subventions d'investissement	2 443			32 572		35 014		
Provisions réglementées								
TOTAL	3 905 116			1 061 989		35 014		4 932 090

Après décision adoptée en Assemblée Générale des Chasseurs de Seine et Marne, en date du 19 avril 2024, le résultat bénéficiaire de l'année 2022/2023 d'un montant de 83 486,37€ a été affecté à la réserve de gestion. Ce qui porte le compte de réserve de gestion à 3 902 672,64 euros.

La subvention pour la hutte et l'observatoire reçue en 2014/2015 pour un montant de 32 571 euros a été reprise au rythme de l'amortissement de l'aménagement qui se terminait sur l'exercice 2023/2024. Le montant de la reprise s'est élevé à 2 443 euros au cours de l'exercice.

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	124 412	22 922		147 334	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		124 412	22 922		147 334
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres	10 812		6 028	4 784
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		10 812		6 028	4 784
TOTAL GENERAL		135 224	22 922	6 028	152 118
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		22 922	6 028	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Engagements financiers

30/06/2024	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail CA LEASING LOCATION VEHICULE	18 579	
	18 579	
Engagements en pensions, retraite et assimilés ENGAGEMENT RETRAITE	147 334	
	147 334	
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	165 913	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
La provision pour charge s'élève à la somme de 147 334 euros au 30/06/2024.



Honoraires des Commissaires aux Comptes

	30/06/2024	30/06/2023	%	%	30/06/2024	30/06/2023	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	8 804	8 800	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	8 804	8 800	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	8 804	8 800	100,00	100,00				

Rappel : le montant des rémunérations brutes imposables versées aux cadres dirigeants s'est élevé à 108 285€ pour la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Le montant versé pour la période du 01/07/2023 au 30/06/2024 est indiqué dans le tableau suivant.



Rémunérations des Dirigeants

	30/06/2024
Rémunérations des membres :	
- des organes d'administration	
- des organes de direction	113 211
- des organes de surveillance	

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Effectif moyen

	30/06/2024	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
Cadres & professions intellectuelles supérieures		9	
Professions intermédiaires			
Employés		9	
Ouvriers			
TOTAL		18	



Filiales et participations

1
0

30/06/2024

	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SASU TERRITOIRE 77	100 000	272 560	100,00	100 000	100 000
2. Participations (10 à 50 %)					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SASU TERRITOIRE 77					
2. Participations (10 à 50 %)					
	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
			527 151	8 373	
B. Renseignements globaux					
	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
	françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital					
Capitaux propres					
Quote part détenue en pourcentage					
Valeur comptable des titres détenus - Brute					
Valeur comptable des titres détenus - Nette					
Prêts et avances consentis					
Montant des cautions et avals					
Chiffre d'affaires					
Résultat du dernier exercice clos					
Dividendes encaissés					